

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1707

présenté par  
Mme Thill

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 9 TER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.